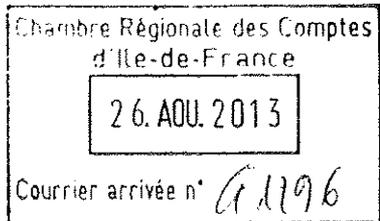


REPONSE DU MAIRE D'EVRY (*) ()**

() Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de ses auteurs, conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières.*

*(**) Cette réponse a été rédigée en accord avec M. VALLS, ancien maire d'Evry.*



Evry, le 21 AOUT 2013

Direction Générale

Contact : Yann Bergot

Téléphone : 01 60 91 63 01

Email : Y.Bergot@mairie-evry.fr

Réf. : 2246

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
D'ILE-DE-FRANCE
LE PRESIDENT,
JEAN-YVES BERTUCCI
6 COURS DES ROCHES – BP 226 NOISIEL
77441 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Objet : Enquête « Politique d'accueil des jeunes enfants »

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 juin 2012, j'ai été informé d'un contrôle relatif à la « politique d'accueil des jeunes enfants » portant sur les années 2008 et suivantes.

A l'issue de la phase d'enquête et de l'entretien préalable qui s'est tenu le 14 novembre 2012, j'ai reçu notification du rapport d'observations provisoires le 25 janvier dernier et du rapport d'observations définitives le 18 juillet dernier.

Comme les textes m'y invitent, je souhaite vous faire part de mes réponses sur des aspects soulevés dans votre rapport ainsi que sur les recommandations que vous y formulez. Je tiens également à préciser que Manuel Valls, ordonnateur de la commune pendant la période sous revue, s'associe aux termes de cette réponse.

Votre rapport fait apparaître en synthèse trois observations principales et une série de recommandations. Afin de répondre à vos observations, je souhaite mettre en évidence les éléments que vous trouverez ci-joints.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Très cordialement,

Francis CHOUAT

Maire d'Evry
Président de la Communauté
d'Agglomération Evry Centre
Essonne



Réponse de Monsieur le Maire d'Evry au Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de l'enquête sur la « Politique d'accueil des jeunes enfants »

1) La politique d'accueil de la Petite enfance à Evry, une dimension majeure du projet éducatif de la ville

a) Un contexte socio-démographique qui implique une réponse forte et adaptée du service public municipal

Les indicateurs sociaux de notre ville montrent, dans leur nature et leur évolution, une situation de très **grande vulnérabilité** de la population évryenne. Ces éléments sont pointés avec justesse dans le rapport de la Chambre et déterminent une part importante de la stratégie mise en œuvre par la ville.

Cette vulnérabilité sociale entraîne naturellement une **demande sociale extrêmement prégnante**. En matière d'éducation, de sécurité, de proximité, de solidarités, les engagements financiers de la ville sont par conséquent à la hauteur des attentes de la population, fragilisée par le chômage, des niveaux de revenus très inférieurs à la moyenne. Ce « haut niveau » de service public trouve sa traduction dans la structure du budget de fonctionnement de la ville.

Dans ce contexte, les établissements d'accueil de jeunes enfants sont plébiscités par les jeunes parents qui recherchent ces services en particulier dans l'objectif d'une socialisation précoce, afin d'augmenter les chances de réussite (scolaire notamment) de leur enfant.

De nombreux rapports ou études mettent en avant l'importance de la période de la petite enfance pour la réussite de l'enfant et le rôle prépondérant des établissements d'accueil de jeunes enfants dans leur devenir, particulièrement pour les familles les plus défavorisées.

L'ensemble de ces éléments implique pour la ville, dans le déploiement de ses politiques publiques, une grande adaptabilité et l'énoncé de règles claires en matière d'accès au service public, dans une ville où la population éprouve un besoin fort en la matière.

b) Les objectifs de la politique municipale d'accueil de la Petite enfance dans le cadre de la priorité municipale accordée aux politiques éducatives

Comme le reconnaît la Chambre dans son rapport, la ville s'attache, sur cette politique publique comme pour les autres, à affirmer **une stratégie d'action**. La Chambre en reconnaît la **cohérence et la pertinence**, ce dont la ville tient à se féliciter.

Au cours de ces dernières années, la ville a eu à cœur, avec l'ensemble des professionnels de ses structures, de faire évoluer son offre de services pour que celle-ci s'adapte non seulement aux exigences de nos partenaires – la CAF en particulier, mais aussi le Conseil Général – mais surtout aux attentes des familles évryennes.

En transformant et renforçant nos structures en multi-accueil, en créant un nouveau RAM aux Pyramides (et bientôt un troisième aux Aunettes), la ville a ainsi mis en œuvre cette **démarche d'amélioration de son offre de service public**.

Dans cette démarche, **trois principes** forts sont privilégiés :

- d'une part, le renforcement de l'offre collective, souvent plébiscitée par les familles ;
- d'autre part, la professionnalisation de nos structures et des équipes qui y interviennent quotidiennement, en étant exigeants dans les phases de recrutement et de formation ;
- enfin, une attention extrêmement marquée à la relation aux parents et au développement, depuis 2008, d'actions de soutien à la parentalité.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville ont ainsi pour objectifs :

- de contribuer à l'éveil, au développement, à l'épanouissement, à la réussite des jeunes enfants ;
- d'aider les parents à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale et de les soutenir dans leur rôle parental.

Chaque EAJE est doté d'un projet d'établissement (projet social et projet éducatif) qui précise les objectifs en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement des parents dans leur rôle parental. **L'actualisation de ces projets d'établissement est engagée et sera achevée avant la fin 2014.** Dans l'objectif de réactualiser ces projets d'établissement, les EAJE ont entamé un travail préparatoire en travaillant, chaque année, dans les différentes équipes sur des éléments de ces projets (l'accueil des premiers jours, le temps des repas, le sommeil, le livre, l'aménagement de l'espace...). Par ailleurs, **la direction de la Petite Enfance a finalisé en juin 2013 son « projet éducatif »** : il a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble du personnel de la direction. Ce projet éducatif petite enfance élaboré par un groupe de travail pluridisciplinaire et représentatif de tous les EAJE vise notamment à être une base commune à l'élaboration des projets d'établissements de chaque structure.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants d'Evry sont des **lieux éducatifs privilégiés**. Les personnels des EAJE : puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmières, auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, psychologue, sont majoritairement des professionnels qualifiés, compétents et motivés.

106 agents sont en encadrement d'enfants dont 22 éducateurs de jeunes enfants, ces derniers étant les plus qualifiés dans l'éducation des 0-6 ans. Ils apportent une plus-value essentielle à la qualité de l'accueil dans les EAJE évryens.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants d'Evry sont **des lieux de prévention** qui contribuent à lutter contre les inégalités et contre l'exclusion.

Ils concourent à la réduction des inégalités sociales (promotion de la santé, éveil culturel, ...), à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou une maladie chronique et participent au renforcement du lien social.

L'accompagnement à la parentalité est une des missions essentielles des professionnels de la petite enfance dans l'objectif de permettre à tous les parents de demeurer acteurs et responsables de l'éducation de leur enfant.

Un grand nombre de familles accueillies dans nos établissements sont en grande difficulté, voire en grande précarité : chômage, situations professionnelles précaires, petits contrats, intérim, temps partiel, difficultés financières ou difficultés familiales : mère seule, séparation, divorce, en situation d'isolement en raison d'une immigration ou de déménagement vers l'Ile-de-France pour la recherche d'emploi. Ces multiples facteurs rendent plus difficile pour certains parents l'exercice de la fonction parentale.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants d'Evry sont **des lieux éducatifs qui favorisent la co-éducation** parents/professionnels. La co-éducation entre parents et professionnels de l'éducation est un facteur favorable pour garantir les conditions du développement, du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant.

Par ailleurs, les professionnels de la petite enfance ont la volonté de travailler en partenariat (travailleurs sociaux du Conseil Général, associations ou organismes spécialisés...) dans l'objectif d'une continuité éducative et d'une cohérence des actions en direction des parents.

Dans le cadre des récents débats internes à la ville sur les orientations de la politique locale en matière de Petite Enfance, plusieurs pistes ont été dessinées pour l'avenir des structures et de l'offre municipale. **Les orientations de la ville s'inscrivent dans les objectifs suivants, dont la déclinaison tient compte des observations de la Chambre dans son rapport provisoire :**

- **Valoriser les EAJE en tant que lieux éducatifs :**
 - Actualiser le projet d'établissement de chaque structure ;
 - Intégrer pleinement le projet éducatif petite enfance au projet éducatif global de la Ville d'Evry
 - Reconnaître, faire reconnaître et valoriser le rôle essentiel de la période de la petite enfance dans le devenir de l'enfant ;
 - Valoriser l'action des professionnels de la Petite enfance par des visites des structures, dans les supports de communication municipaux ;
 - Organiser des rencontres de l'ensemble du personnel de la direction.

- **Poursuivre et développer la professionnalisation du personnel petite enfance :**
 - recrutement de personnel qualifié : éducatrices de jeunes enfants ou auxiliaires de puériculture
 - formation du personnel notamment en intra pour une meilleure adaptation au contexte local (accueillir les parents...)
 - recrutement des contrats d'apprentissage (EJE, AP)
 - accueil des stagiaires des métiers de la petite enfance

- **Soutenir la parentalité :**
 - Développer des actions innovantes de soutien à la parentalité au niveau des EAJE et des RAM (réunions de nouveaux parents, réunions thématiques, expositions, participation des parents à la vie des structures....) ;
 - Améliorer l'accueil au quotidien et la relation parents-professionnels dans les EAJE en s'appuyant sur la charte de la parentalité, la formation du personnel et la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire et représentatif de chaque EAJE sur la thématique « place et participation des parents dans les EAJE, de l'accompagnement parental à la co-éducation » ;
 - Améliorer les actions en partenariat avec les autres services municipaux notamment par des échanges et la mutualisation des compétences entre les maisons de quartier et les EAJE ;
 - Améliorer le partenariat externe notamment par la mise en œuvre du projet partenarial CAF / Conseil Général / Ville sur les modes d'accueil atypiques en direction des familles engagées dans un projet d'insertion professionnelle ;
 - Diffusion du guide des parents élaboré dans le cadre du travail sur la parentalité ;
 - Actualisation de la plaquette « petite enfance » et mise à jour du site Internet ;
 - Poursuite de l'amélioration de l'accueil des familles visant à faciliter les démarches des parents (point accueil petite enfance) et le suivi des demandes tout en favorisant leur prise de responsabilité et leur autonomie ;
 - Mise en place d'un groupe de travail visant la mise en place d'actions dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes signée par la Ville d'Evry en 2012 ;
 - Participation à la création de la maison des parents.

- **Développer et améliorer le soutien aux assistantes maternelles agréées indépendantes :**
 - Création d'un 3^{ème} RAM dans le quartier des Aunettes en l'intégrant à la Maison de Quartier ;
 - Réhabilitation du RAM du Parc aux Lièvres en l'intégrant à un pôle de services publics dans le cadre du projet de rénovation urbaine de ce quartier.

- **Redéfinir les conditions d'accès aux EAJE au regard du contexte évryen tout en étant en conformité avec les règles de la PSU mais en préservant la transparence et l'équité des critères actuels.**
 - Actualiser le règlement de fonctionnement des EAJE et validation par le conseil municipal avant le renouvellement des conventions d'objectif et de financement, en concertation avec la CAF ;
 - Redéfinir les conditions d'accès aux EAJE en intégrant les priorités légales ou conventionnelles d'attribution des places : demandes présentées par la DPMI dans le cadre du dispositif « prévention précoce », demandes des familles bénéficiaires des minimas sociaux (RSA majoré) dans le cadre du projet partenarial CAF/Conseil Général/Ville d'Evry, demandes particulières (enfant handicapé par exemple) ;

- Favoriser le développement des accueils en horaires atypiques et l'accueil des bébés en accueil familial afin d'une part d'accentuer les possibilités d'accueil collectif pour les enfants de plus de 12 mois et d'autre part de valoriser l'accueil familial, plus adapté aux plus besoins des tout petits.
- **Affiner la stratégie d'accueil du jeune enfant visant le développement de l'accueil collectif¹ en l'adaptant à la capacité financière de la ville :**
 - Elaborer d'un schéma pluri annuel de développement des services d'accueil intégrant notamment un plan de rénovation des équipements existants ;
 - Améliorer la fiabilité du suivi statistique des demandes des parents afin de mieux orienter la politique petite enfance de la Ville ;
 - Recomposition de l'offre d'accueil familial en ne conservant que le Multi-Accueil collectif/familial du Parc aux Lièvres ;
 - Transfert de la crèche de l'Agora et transformation en multi-accueil de 48 places dans le secteur de l'Hôtel de Ville (+ 6 places) ;
 - Réservation de 10 places d'accueil dans le projet de multi-accueil élaboré en partenariat avec l'Hôpital Sud-Francilien et le Génomôle ;
 - Relocalisation et transformation de la crèche du bras de fer en 2 multi-accueil de 40 places (+ 15 places) ;
 - Réhabilitation et transformation de la crèche des Champs Elysées (65 places) en multi-accueil ;
 - Réhabilitation et transformation de la halte-garderie les galipettes (15 places) en multi-accueil avec création de 5 places supplémentaires permettant ainsi d'accueillir environ 60 enfants (le quartier des Epinettes n'a pas d'autre structure collective et la demande y est très forte).
- **Favoriser la socialisation et la pré scolarisation des 2 - 3 ans**

Le rapport de la Chambre met en évidence le « paradoxe évryen » : la scolarisation des enfants de moins de trois ans est pointée comme un moyen important de socialisation des enfants, notamment issus de milieux défavorisés, mais est à Evry notablement inférieure aux moyennes départementale et nationale. Sur ce point, la ville s'inscrit pleinement dans les perspectives de la circulaire ministérielle n°2002-202 du 18/12/2012 selon laquelle « la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans [...] est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire ». Dans ce cadre, la ville réaffirme ses objectifs de développement de la préscolarisation dans le contexte d'un partenariat renforcé avec l'Inspection de l'Education Nationale et les équipes éducatives :

 - Création d'une classe passerelle ou jardin d'enfants intégré et mutualisé au nouveau groupe scolaire du quartier de l'hôtel de Ville : accueil de 20 enfants de 2 - 3 ans permettant une socialisation ainsi qu'une pré scolarisation et favorisant par ailleurs, l'implication des familles ;
 - Intégrer les problématiques de la petite enfance et donc de la préscolarisation dans le cadre des réflexions autour de la nouvelle contractualisation en matière de politique de la ville ;
 - Favoriser la scolarisation en petite section maternelle des enfants de moins de 3 ans en accentuant la scolarisation en septembre de l'année N pour des enfants qui auront 3 ans au 1^{er} trimestre de l'année N+1 ou par une scolarisation en cours d'année des enfants qui atteignent leur 3 ans.
 - Partenariat Ville d'Evry/Education Nationale pour favoriser la scolarisation des 2- 3 ans dans de bonnes conditions et les échanges entre les enseignants de toute petite section et les éducateurs de jeunes enfants

Les objectifs de la ville sont ainsi clairement énoncés et posés : ils constituent la trame du schéma de développement sur lequel la Chambre insiste.

¹ Les éléments de programmation indiqués ici sont ceux identifiés par la ville et la direction de la petite enfance en termes de développements futurs ; ils sont intégrés à notre Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) pour le mandat prochain ; leur réalisation sera fonction de l'évolution des projets sur les quartiers, des capacités financières et arbitrages de l'exécutif municipal.

c) Un contexte partenarial exigeant et à renforcer

Comme cela a été relevé à juste titre par la Chambre, le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec le Conseil Général est une dimension essentielle de la mise en œuvre de la politique municipale en matière de Petite Enfance.

En ce qui concerne les relations avec le Conseil Général, la Chambre a noté la **cohérence entre la stratégie développée par la ville et le schéma départemental**. Pour autant, cette coordination réclamerait d'être mieux et davantage partagée, en particulier dans le cadre des instances définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Compte tenu des recommandations de la Chambre, **la ville d'Evry sollicitera officiellement et par écrit le Président du Conseil Général pour que des cohérences plus grandes soient trouvées**.

Les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales dans la mise en œuvre de ces politiques revêtent également une dimension stratégique et opérationnelle. De ce point de vue, les Contrats Enfance Jeunesse successivement conclus (2004-2007, 2008-2012 et 2012-2015) fournissent un cadre de travail cohérent et légitime pour la mise en œuvre des orientations de chacun des partenaires.

Dans les relations courantes avec la CAF, la Chambre a pointé avec justesse les **biais méthodologiques** qui peuvent affecter la lecture des données. A cet égard, le rapport pointe des voies d'amélioration dont la ville et la CAF devront se saisir pour parvenir à une plus grande homogénéité de lecture de ces mêmes données. Il peut en même temps apparaître logique que les modes de comptage soient parfois différents : en effet, la CAF procède à une lecture qui répond aux cadres et référentiels nationaux qui sont les siens, tandis que la ville s'attache à suivre des indicateurs qui renvoient aux exigences de gestion des EAJE et au suivi de leur activité. Ainsi, les données suivies par la ville sont, pour les élus de la ville et pour l'administration des indicateurs plus pertinents que les indicateurs nationaux, même si bien entendu ces indicateurs nationaux doivent être correctement renseignés dans le cadre des relations contractuelles avec la CAF.

Sur ces points, la Ville d'Evry sollicitera par écrit le directeur de la CAF de l'Essonne afin d'envisager les modalités d'un partenariat cohérent et adapté aux besoins locaux, en référence notamment à la Recommandation n°4 de la Chambre.

Plus globalement, la Chambre pointe le fait que les financements des partenaires sont « déterminants » pour la mise en œuvre de la politique locale d'accueil de la petite enfance, qu'il s'agisse des recettes de fonctionnement ou d'investissement. La ville souscrit bien évidemment à ce constat, plus particulièrement dans le contexte de finances locales qui sont par définition tendues. La ville reste néanmoins vigilante quant à l'évolution de ces participations financières.

Enfin, la Chambre insiste dans son rapport sur la question de la **place de l'intercommunalité** dans la mise en œuvre de la politique en matière de petite enfance, en pointant notamment des risques de « doublonnage » et en invitant à développer les dynamiques de mutualisation et de transfert des compétences sur ce champ.

Dans ce domaine de la Petite Enfance, ces perspectives de plus grande intégration communautaire ne sont pas aujourd'hui prioritaires par les villes de la Communauté d'Agglomération. Pour autant, des temps d'échanges entre les directeurs de la Petite Enfance des villes de l'Agglomération se tiennent régulièrement.

Deux points méritent en revanche d'être soulevés :

- D'une part, en ce qui concerne la question de **l'accompagnement des personnes en insertion**, il faut indiquer que c'est aujourd'hui l'agglomération qui détient cette compétence ; la ville vient d'ailleurs de transférer, au 1^{er} janvier 2013, l'équipe qui était jusqu'ici en charge, dans ses services, de suivre ces questions ; un travail spécifique va donc pouvoir être engagé avec l'agglomération sur ce point ;
- D'autre part, en ce qui concerne la **restauration collective** : la ville dispose depuis trois ans d'une unité centrale de fabrication des repas destinés aux enfants qui fréquentent les EAJE ; ce projet, contrairement à ce qu'indique la Chambre a été initié alors qu'aucune discussion n'était engagée quant à une éventuelle perspective de prise de compétence de l'agglomération sur ces questions de restauration scolaire et périscolaire ; tel n'est pas aujourd'hui le cas puisqu'une réflexion approfondie a été menée pour envisager, à une échéance qui n'est pas encore définitivement fixée, le transfert de la

compétence « restauration collective » des villes vers l'agglomération ; le transfert de l'unité centrale de fabrication des repas Petite Enfance est prévu dans ce cadre.

Ces réflexions s'inscrivent pleinement dans le cadre et l'esprit de la Recommandation n°3 du rapport de la Chambre.

2) Une offre d'accueil diversifiée et évolutive

a) Des critères d'accès au service public transparents et adaptés à la demande

La chambre souligne que la Ville est dotée d'un **système d'information aux familles connu, cohérent et performant**, mais elle pointe néanmoins un suivi statistique de l'accueil des jeunes enfants peu fiable pour mesurer le taux de satisfaction des demandes déposées par les parents.

Afin d'améliorer ce suivi statistique, **la direction de la Petite Enfance s'est d'ores et déjà dotée des moyens d'assurer le suivi de tout type de demande, quelle que soit la situation des parents**. Ainsi, la commission d'admission réunie en juin 2013 qui a examiné les demandes des parents pour septembre 2013 a disposé d'un récapitulatif unique des demandes et attribué les places disponibles en fonction des besoins des parents. Ce tableau unique de toutes les demandes facilite le suivi et la mesure du taux de satisfaction de celles-ci quantitativement (nombre de demandes satisfaites) et qualitativement (par rapport au type d'accueil souhaité par les parents).

La chambre indique par ailleurs que les critères d'attribution des places, bien que notés comme « simples et largement accessibles aux parents », peuvent être considérés comme non conformes aux règles d'attribution de la prestation de service unique.

En raison des situations professionnelles des familles évrயennes souvent précaires, du taux de chômage important et d'un retour à l'emploi souvent long et difficile et, par ailleurs dans l'objectif de favoriser la mixité sociale, **la ville souhaite conserver des critères d'admission objectifs et transparents** tout en favorisant la réinsertion professionnelle par une offre d'accueil évolutive (multi accueil) qui tente au maximum de s'adapter aux besoins des familles (augmentation du temps d'accueil lors du retour à l'emploi ou à l'inverse diminution du temps d'accueil en cas de perte d'emploi si possible dans le même établissement).

Dans cet objectif, **la ville sollicitera la CAF pour échanger sur ce sujet**, notamment dans le cadre du renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des EAJE qui doivent intervenir au 1^{er} janvier 2014. En fonction des échanges avec la CAF, le règlement de fonctionnement des EAJE sera revu à cette occasion.

Concernant l'accueil des enfants de plus de 12 mois en accueil collectif, il ne s'agit pas de réserver des places mais plutôt de favoriser l'accueil familial pour les moins de 12 mois en orientant les familles lors de la préinscription tout en offrant la possibilité aux parents de bénéficier d'un accueil collectif pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} année. **La CAF sera néanmoins consultée pour s'assurer que cette orientation est conforme aux règles de la PSU.**

Enfin, dans ce travail partenarial avec la CAF, la ville s'attachera à partager les mêmes données dans les documents à caractère stratégique ou financier, notamment celles relatives aux calculs des taux d'occupation.

b) Une offre évolutive à inscrire dans un schéma pluriannuel de développement

La chambre insiste dans son rapport sur la nécessité pour la Ville d'affiner sa stratégie d'accueil du jeune enfant en se dotant d'un schéma pluri annuel de développement des services d'accueil de la petite enfance.

A partir des orientations définies en janvier 2012, la Ville va élaborer un schéma de développement prévisionnel et hiérarchisé au regard des besoins et de sa capacité financière. Il intégrera des perspectives concernant la rénovation du patrimoine existant et la création ou le développement d'équipements.

Une présentation de ce schéma pourra être faite au conseil municipal. L'approbation de ce schéma interviendra à l'échéance du prochain mandat.

c) Des structures d'accueil dont le rôle auprès des parents se renforce

Comme le souligne la chambre, la ville a des orientations fortes en matière de soutien à la parentalité. Le comité de pilotage « parentalité » a été à l'initiative de la charte de la parentalité élaborée en 2010, référence pour tous les professionnels municipaux œuvrant en direction des familles dans un objectif de cohérence et de continuité éducative. Un guide « être parents » à destination des parents et des professionnels sera publié en octobre 2013. Enfin la réflexion sur la création d'une « maison des parents » se poursuit pour une ouverture en 2014.

Le soutien à la parentalité est une des missions essentielle des EAJE, notamment en raison des difficultés que rencontrent les familles Evryennes dans l'éducation de leur enfant, liées aux situations de grande vulnérabilité.

Chaque EAJE développe des actions de soutien à la parentalité (réunions thématiques, expositions, participations des parents à la vie de l'établissement...).

3) Une politique municipale qui mobilise les efforts d'optimisation des ressources financières et humaines de la collectivité

a) Des efforts constants de rationalisation, de professionnalisation et de formation des ressources humaines du secteur

Depuis trois ans, la ville a souhaité développer une **stratégie ambitieuse en matière de ressources humaines**, qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus large des engagements du projet d'administration matérialisé dans la Charte du Service Public Municipal.

Les quatre axes d'action privilégiés de la stratégie en matière de ressources humaines sont les suivants :

- la professionnalisation et le développement des compétences-métiers ;
- l'articulation entre les stratégies collectives et les actions individuelles ;
- l'accompagnement des changements et des réformes ;
- les relations sociales et la concertation.

Les personnels de la Direction de la Petite Enfance de la ville sont fortement concernés par ces démarches, ce que souligne à juste titre la Chambre en évoquant les questions de recrutement et de formation notamment :

- parce qu'ils représentent des métiers dans lesquels la formation, l'adaptation aux changements sont fortement ancrés dans les pratiques ;
- parce que la hiérarchie de cette direction est très impliquée dans ces démarches et participe à de nombreux groupes de travail transversaux en la matière ;
- enfin parce que la stratégie en matière de politique d'accueil du jeune enfant est indissociable d'un fort volet de professionnalisation et d'accompagnement des équipes des EAJE.

Il est important toutefois de noter que la gestion des personnels des EAJE présente de très grandes exigences. La première d'entre elles réside dans la nécessité de composer des équipes complètes, mais aussi de favoriser leur fidélisation. Sur ce point, le travail est constant mais reste difficile.

Les métiers de la petite enfance sont en effet des métiers dits « en tension » et recruter, en tout cas sur certains profils, peut parfois s'avérer ardu. Les vacances de poste, lorsqu'elles se produisent, induisent ainsi un nombre significatif de postes de remplacement.

La question du taux d'encadrement dans les EAJE est pour la ville une question importante, dans la mesure où ce taux doit participer à la fois des meilleures conditions d'accueil des enfants et des bonnes conditions de travail des personnels. **La ville n'a pas souhaité et ne souhaite pas, de ce point de vue, avoir recours à la possibilité du « surnombre » offerte par les textes.**

Un des éléments importants de dynamisation du secteur de la Petite Enfance et de ses personnels réside également dans l'offre de formation proposée par la ville.

Le plan triennal de formation 2012-2014 adopté par le comité technique paritaire de la collectivité en juin 2012 fournit à cet égard un vecteur fort de professionnalisation et de développement des compétences des équipes.

Pour la première fois, ce plan de formation triennal a inclus un important volet thématique portant sur les questions de parentalité. Cela est la traduction de la démarche initiée en la matière par la ville depuis maintenant plus de trois ans.

b) Des coûts de fonctionnement optimisés dans le cadre d'un redéploiement de l'offre

Dans la mise en œuvre de sa politique Petite Enfance, à travers la gestion de ses équipements, la Ville accorde une grande importance **au suivi des coûts de fonctionnement et à leur optimisation.**

Cette attention peut s'illustrer par le travail mené sur l'amélioration des taux d'occupation des structures. La meilleure adéquation entre la capacité d'accueil de chaque structure, le nombre d'enfants effectivement accueilli, les temps de présence afférents et les moyens humains alloués pour encadrer les enfants, est constamment recherchée.

Ceci vaut tant pour ce qui concerne l'accueil régulier que l'accueil occasionnel. La Ville a en outre développé depuis quelques années une stratégie d'accueil des enfants basée sur le principe de fonctionnement des équipements en mode multi-accueil. **Il en est résulté une augmentation du nombre d'enfants accueillis.**

Plus globalement, la diminution de la capacité d'accueil théorique pointée par la Chambre concernant la ville est due uniquement à la baisse de capacité de l'accueil familial. Cette évolution a été motivée, au-delà des aspects financiers, par celle de la demande des familles sollicitant une place pour leur enfant. Celle-ci se porte massivement vers les structures collectives. **L'accueil collectif a quant à lui augmenté de 5,5% sur la période**, ce qui témoigne de la stratégie déployée par la ville. Par ailleurs, la diminution de l'offre municipale en accueil familial est très largement compensée sur la ville par le développement des assistants maternels libres, ce qui justifie pleinement le développement par la commune de son réseau de RAM.

La Ville ne s'est pas pour autant désengagée en matière d'accompagnement de l'accueil des enfants au domicile d'une assistante maternelle. A travers ses Relais Assistantes Maternelles existants, elle encourage l'offre proposée par les assistantes maternelles indépendantes sur le territoire, très nombreuses et en progression constante.

c) Des investissements lourds à programmer dans le respect des équilibres financiers de la ville

Comme dans tous les domaines de l'action municipale, le lien entre développement de l'offre, entretien de l'offre existante et capacités financières se pose ici avec acuité.

Dans le cadre global de la stratégie que souhaite déployer la ville pour sa politique d'accueil de la Petite Enfance, et dont les grandes lignes ont été rappelées précédemment, la question de l'amélioration de l'offre d'accueil est une préoccupation forte.

Comme le souligne la Chambre à juste titre, et comme le reconnaît la ville, les structures existantes requièrent, en tout cas pour les plus anciennes d'entre elles, des travaux d'investissement parfois conséquents : ceux-là sont précisément recensés et doivent désormais s'inscrire dans la réalisation des enveloppes annuelles d'investissement courant.

Pour autant, les investissements de développement sont aujourd'hui également présents dans notre programmation. Nous renvoyons à la lecture du premier chapitre de ce document pour en prendre la mesure.

oooooooooooo

Au terme de l'enquête menée par la Chambre Régionale des Comptes et de la procédure de contradiction, et compte tenu des principales recommandations formulées dans le rapport d'observations provisoires, **la ville tient en synthèse à affirmer la démarche de progrès dans laquelle elle compte s'inscrire :**

- engager, avec ses partenaires et notamment avec la CAF, les réflexions permettant d'aboutir, dans le respect des directives en vigueur, à une meilleure définition des critères d'accès à ses structures d'accueil prenant néanmoins en compte les éléments d'un contexte local particulièrement fragile au plan social et économique ; dans un contexte où les pratiques de la ville sont d'ores et déjà reconnues comme transparentes, simples et lisibles, cette démarche ne fera que s'inscrire dans un effort constant de clarté en direction des familles évryennes sollicitant des modes d'accueil pour leurs enfants (**Recommandations 5 et 6**) ;
- mettre au point dès 2013, comme indiqué dans sa réponse, des outils de suivi statistique de la demande plus complets qu'ils ne le sont actuellement. Ce suivi statistique sera facilité par la mise en place d'une part, d'une procédure de pré-inscription unique quelle que soit la situation des familles (parents qui travaillent, en recherche d'emploi ou sans activité) et d'autre part d'une commission d'admission élargie qui examinera toutes les demandes (pas exclusivement d'accueil régulier) et proposera une offre d'accueil adaptée à la situation (accueil régulier, accueil occasionnel, accueil en multi accueil). cette organisation permettra, par ailleurs, d'améliorer le suivi de la demande pour chaque parent ainsi que l'orientation vers les autres solutions d'accueil à Evry, notamment par le biais des RAM (**Recommandations 4 et 6**) ;
- renforcer le travail partenarial avec l'Education Nationale dans l'objectif d'améliorer l'accueil des 2-3 ans, en mettant en place une concertation visant à déterminer le moment opportun pour scolariser ce très jeune enfant en fonction de ses besoins et de ses rythmes propres.
- enfin, finaliser un plan d'action pluriannuel s'appuyant sur les orientations stratégiques déjà développées dont la présentation en conseil municipal au cours des mois à venir permettra de formaliser des engagements concrets en matière d'amélioration de l'offre municipale en matière d'accueil de la petite enfance (**Recommandations 1 et 2**).

Au final, la ville se félicite des échanges survenus avec les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France à l'occasion de cette enquête. Si cette enquête s'est montrée très complète et très exigeante, elle aura présenté le grand intérêt pour la ville de se voir proposer une vision critique de son action, dont nous voulons rappeler les nombreux aspects positifs et encourageants qu'elle comporte pour notre gestion, mais dont nous tenons aussi à tenir compte pour améliorer notre gestion et nos dispositifs, au bénéfice des habitants de la ville d'Evry.